



**Mémoire relatif à la
Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation (LPCPVE)
présenté au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la
Chambre des communes**

**Iskweu, projet du Foyer pour femmes autochtones de Montréal
personne-ressource : jessicagnwsm@gmail.com**

février 2022

Je m'appelle Jessica Quijano. Je suis coordonnatrice du Projet Iskweu du Foyer pour femmes autochtones de Montréal (FFAM). J'ai été intervenante de première ligne durant près de 19 ans et travaillé à la réduction des méfaits durant près de 10 ans. Je travaille dans le FFAM.

Qu'est-ce que le Foyer pour femmes autochtones de Montréal?

Le Foyer pour femmes autochtones de Montréal (FFAM) offre un milieu sécuritaire où les femmes peuvent commencer à reconstruire leur vie. Nous fournissons un soutien et des services de première ligne aux femmes des Premières Nations, aux Inuites et aux Métisses, ainsi qu'à leurs enfants, afin de favoriser leur autonomisation et leur indépendance. Le FFAM est le seul foyer pour femmes de Montréal dont les services sont exclusivement destinés aux femmes autochtones et à leurs enfants. Les femmes peuvent habiter jusqu'à trois mois dans l'une des 13 chambres individuelles, dont certaines peuvent accueillir plus d'une personne afin que les enfants puissent y résider avec leurs mères. Le Foyer applique une politique de tolérance zéro à l'égard des drogues et de l'alcool.

Depuis son incorporation, en 1987, le Foyer pour femmes autochtones de Montréal offre un hébergement et un soutien aux femmes des Premières nations, aux Inuites et aux Métisses et à leurs enfants. Nos clientes se présentent au Foyer d'elles-mêmes ou y sont dirigées par des ressources communautaires.

Le Foyer offre un milieu où les femmes peuvent se concentrer sur leurs problèmes personnels et reconstruire leur vie. Grâce à nos programmes internes, combinés à nos services de proximité, nous accompagnons les femmes dans leur cheminement vers la guérison et les aidons à retrouver un mode de vie sain.

Le Foyer pour femmes autochtones de Montréal travaille dans un cadre autochtone. Nous intégrons de nombreux enseignements tirés des diverses cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Nous combinons des techniques de guérison traditionnelles et des approches contemporaines afin d'offrir aux femmes un large éventail de solutions visant à répondre à leurs besoins et problèmes immédiats.

Qu'est-ce que le Projet Iskweu?

Le Projet Iskweu (le « Projet ») est un programme lancé par le Foyer pour femmes autochtones de Montréal (FFAM) dans le but de répondre au besoin d'assistance immédiate exprimé par les familles et les proches lorsque des femmes ou des filles autochtones (y compris les personnes transgenres et bispirituelles) sont portées disparues. Il a été mis en place grâce à l'aide financière du ministère de la Justice du Canada, qui a reconnu que la participation de la collectivité était nécessaire pour résoudre le problème des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées.

Notre objectif est de réduire le nombre de femmes et de filles autochtones (y compris les personnes transgenres et bispirituelles) disparues et assassinées au Québec et à long terme, de mettre fin à ce fléau, d'offrir un soutien dans le cas de disparition et de veiller à ce que les institutions concernées prennent les mesures nécessaires. Nous nous efforçons d'éliminer les obstacles de façon à faciliter l'accès aux mesures de soutien et d'obtenir une réponse adéquate d'institutions qui, par le passé, ont fait preuve de discrimination envers les populations autochtones. Le Projet Iskweu dépose des signalements de disparition de femmes autochtones et insiste pour que la police déploie des efforts pour retrouver ces femmes.

Je suis coordonnatrice du Projet depuis 2017. J'ai travaillé à 55 cas de disparition de femmes qui, pour la plupart, travaillaient dans l'industrie du sexe. De ce nombre, cinq femmes ont été retrouvées mortes, l'une demeure introuvable, et chacune d'elles avait une expérience de l'industrie du sexe. J'ai aussi travaillé à des cas de femmes victimes de mauvais traitements et de crimes violents (p. ex., menaces, agression, violence sexuelle, enlèvement, séquestration). Le Projet a permis de retrouver 23 femmes autochtones, sans l'aide des services d'application de la loi. Dans le cadre du Projet, mon rôle est de soutenir les familles et de défendre leurs intérêts lorsqu'une de leur proche est portée disparue. En vertu d'un protocole que nous avons établi avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), je peux déposer des signalements de disparition et insister pour que la police recherche activement les personnes disparues. Le Projet a vu le jour en raison de l'inaction des forces policières dans le cadre de la crise des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées. Les collectivités autochtones sont mieux outillées pour répondre à cette crise, mais n'ont pas les ressources dont dispose la police (p. ex., technologie et accès à l'information

nécessaires à la recherche des personnes disparues ou des agresseurs).

Femmes autochtones qui vendent ou échangent des services sexuels

Les travailleuses du sexe autochtones soutenues par le Projet Iskweu ne forment pas un bloc homogène. Certaines travaillent dans la rue, mais pas toutes. Les femmes à qui je viens en aide dans le cadre du Projet sont pour la plupart Inuites, originaires du Nunavut ou du Nunavik, et étaient déjà actives dans le commerce du sexe avant d'arriver à Montréal. Elles y viennent dans l'espoir d'obtenir des services et des ressources qui ne leur étaient pas accessibles dans le Nord (p. ex., soins de santé). Pour ces femmes, le travail du sexe constitue un gagne-pain dans un contexte où les possibilités d'emploi sont minces. Certaines ont des enfants et ont besoin d'argent pour nourrir leur famille. Pour d'autres, le travail du sexe est un moyen de payer pour les drogues qu'elles consomment. Certaines affirment que le travail du sexe leur procure une autonomie, en leur permettant de subvenir à leurs besoins. Les femmes que sert le Projet Iskweu n'ont guère accès à un revenu et aux mesures de soutien en raison de leur passé marqué par le colonialisme, l'instabilité et le racisme, et c'est pourquoi elles font le travail du sexe.

Le Projet Iskweu nous a appris que des femmes qui ont choisi de faire le travail du sexe peuvent quand même être victimes d'actes criminels. Les femmes que nous avons rencontrées dans le cadre du Projet décrivent des expériences variées dans leur travail du sexe, qu'elles soient positives, négatives ou neutres. Bon nombre de ces femmes ont pu être victimes de mauvais traitements et de crimes violents (que ce soit de la part de la police, de fournisseurs de services, d'un conjoint ou d'un agresseur), mais elles ne décrivent pas leur travail comme une activité intrinsèquement abusive. Elles estiment plutôt que ce sont les situations de violence qui posent problème. Les gestes de violence ou les mauvais traitements sont des incidents. La violence ne vient pas de leur rôle de travailleuses du sexe. D'ailleurs, pour certaines femmes, le travail du sexe est un moyen d'échapper à des situations de violence. Elles peuvent par exemple demeurer auprès d'un client pour fuir un conjoint violent.

Certains affirment que les femmes autochtones ne choisissent pas librement de travailler dans le commerce du sexe, mais pour les femmes autochtones servies par le Projet Iskweu, cette idée est infantilisante. Malgré leurs choix limités, les femmes que nous rencontrons dans le cadre du Projet prennent les meilleures décisions possible à un moment précis de leur vie, et nous reconnaissons leur libre arbitre. Ce genre de jugement peut inciter une travailleuse du sexe à craindre les services sociaux. Nous respectons la perception que ces femmes ont d'elles-mêmes, que ce soient comme survivantes ou travailleuses du sexe.

Les situations personnelles des travailleuses du sexe autochtones peuvent différer de celles de leurs collègues non autochtones, en raison du colonialisme, de l'instabilité ou du racisme. Il existe toutefois des points communs importants entre ces groupes. Les travailleuses du sexe, autochtones et non autochtones, sont souvent fortement marginalisées : elles peuvent vivre dans la pauvreté et sans logement, avoir eu des démêlés avec les services de protection de la

jeunesse ou connaître des problèmes de toxicomanie. La criminalisation nuit autant aux travailleuses du sexe autochtones qu'à leurs collègues non autochtones : elles sont forcées de travailler clandestinement ou privées de services sociaux, et certaines sont même incarcérées.

Répercussions de la LPCPVE sur les femmes autochtones

Notre expérience montre que la criminalisation a pour effet d'accroître la marginalisation des femmes servies par le Projet. Il ressort de la plupart de nos discussions que, bien qu'elles ne connaissent pas explicitement les lois touchant le travail du sexe, les travailleuses du sexe autochtones estiment que les lois ne leur offrent pas de protection et savent que leur travail est criminalisé. Nous avons constaté que les travailleuses du sexe autochtones ont moins accès aux services censés soutenir les femmes autochtones, souvent parce que ces services ne sont pas adaptés à la culture autochtone et qu'ils ne sont pas offerts en anglais.

De toute évidence, les mesures prises au titre de la LPCPVE, quelles qu'elles soient, ont eu pour effet d'accroître la marginalisation et la violence pour les travailleuses du sexe autochtones.

Notre expérience auprès des travailleuses du sexe autochtones montre que les mesures d'application de la loi ont nui à leur sécurité. Nous avons entendu de nombreux témoignages indiquant que les ingérences policières dans la vie des travailleuses du sexe autochtones ont contribué à accroître par la marginalisation et la criminalisation et ont entraîné une méfiance totale à l'égard des institutions.

Nous avons pu aider les femmes en situation d'exploitation au moyen de ressources communautaires et non par les services de police. À l'évidence, en raison de la longue histoire de colonisation, les femmes autochtones qui travaillent dans le commerce du sexe ne veulent pas avoir affaire à la police et ne veulent pas de lois qui ont pour effet de criminaliser les travailleuses du sexe autochtones et les tierces parties.

Conséquences du contrôle policier

Les femmes autochtones auprès desquelles nous travaillons ne croient pas que le SPVM a démontré une compréhension des préjudices persistants et constants de la colonisation ou a adapté ses services à la réalité des femmes autochtones et de leur collectivité. Le peu d'intérêt montré pour la formation de sensibilisation par le SPVM est bien connu du FFAM. En effet, en 2018, le SVPM a mis fin à la formation qui avait été conçue par le Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal (dont le FFAM était membre). Un article de CBC décrit la décision de la SVPM de cesser la formation et mentionne que des agents ont ri au cours de la formation : <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/spvm-creates-new-training-1.4691099>. Nous ne recommandons pas de formation complémentaire pour la police, mais plutôt le retrait des outils que le *Code criminel* lui fournit pour exercer une surveillance sur les collectivités autochtones. Cette démarche pourrait comprendre la décriminalisation du travail du sexe et la suppression de dispositions de la LPCPVE.

Pour bien des raisons, dont celles mentionnées ci-dessus, nous ne voyons pas le SVPM comme une ressource utile lorsqu'il s'agit d'aider les femmes servies par le Projet. Le SPVM ne protège pas les travailleuses du sexe et la LPCPVE ne s'est pas révélée un mécanisme de protection des femmes autochtones. Nous entrons en contact avec la police dans des circonstances bien particulières, comme lorsque je dois consulter une base de données de la police dans un cas de disparition. Les femmes que nous côtoyons ne voient pas la police comme une alliée. Elles ne souhaitent pas sa présence et ne veulent pas discuter avec elle, sauf dans des circonstances précises, où elles choisissent elles-mêmes d'y faire appel. Cette méfiance est profonde. Issue de la colonisation, elle est encouragée par la criminalisation et la LPCPVE.

Recommandations

Les solutions sont l'accès aux ressources, des lieux offrant une sécurité culturelle ainsi qu'un logement stable, non les mesures d'application de la loi, l'instabilité et la criminalisation de la source de revenus des femmes autochtones, qui restreignent encore plus leurs options.

De plus, en raison de la criminalisation du travail du sexe, les organisations et responsables de programmes s'attendent à ce que les femmes abandonnent le travail du sexe pour avoir accès à des mesures de soutien et des services (p. ex., les services d'aide au logement ne sont offerts qu'aux travailleuses du sexe qui quittent le milieu). Nous ne disons pas aux travailleuses du sexe autochtones que leur travail est mauvais ou dégradant ou qu'il devrait être considéré comme criminel et c'est précisément pour cette raison que ces femmes peuvent nous parler de leur travail sans crainte et qu'elles peuvent aussi obtenir de l'information sur leur santé et leur protection en matière sexuelle.

La criminalisation des travailleuses du sexe autochtones encourage la stigmatisation et les empêche de rechercher de l'aide quand elles sont victimes de violence ou ont besoin d'un soutien social. Des services communautaires qui offrent un soutien sans jugement ni stigmatisation sont mieux en mesure d'aider les travailleuses du sexe dans le besoin.

Le retrait de toutes les lois qui criminalisent le travail du sexe est une condition fondamentale du respect des droits des femmes autochtones. On créerait ainsi un contexte dans lequel les femmes autochtones pourront se tourner vers les services et autres mesures de soutien, en santé notamment. L'abrogation de la LPCPVE est essentielle à ce processus.